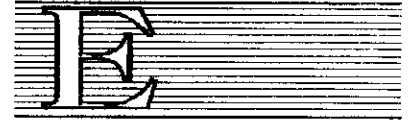


56243



Distr. : LIMITEE

ARCST/1/5.g
13 octobre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Première réunion de la Conférence régionale
africaine sur la science et la technologie

Addis-Abeba (Ethiopie)
6 - 10 novembre 1995

**COOPERATION SOUS-REGIONALE DANS LE DOMAINE
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE**

1. Sur nombre de questions la coopération entre les Etats est souvent plus opérationnelle et plus pratique au niveau sous-régional qu'au niveau régional. C'est particulièrement le cas en Afrique où les communications sont difficiles et coûteuses sans compter la grande diversité des cas. La coopération dans le domaine de la science et de la technique entre, disons, le Botswana et la Namibie peut être beaucoup plus facile et beaucoup plus avantageuse que la coopération entre le Lesotho et le Tchad par exemple. Cette réalité a incité l'ancien Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique à mettre en place des groupes de travail sous-régionaux avec un Etat membre agissant comme coordonnateur ou convocateur pour chaque groupe. Le pays coordonnateur ou convocateur a changé avec le temps tout comme les membres du groupe et les réunions ont été tenues de façon irrégulière.

2. De 1984 à 1995 les réunions de groupes suivantes ont été tenues :

| | |
|----------------------|---|
| Afrique de l'Est : | Addis-Abeba, 21-23 novembre 1984 Addis-Abeba, 19-21 avril 1989 Kampala, 20-24 septembre 1993 |
| Afrique du Nord : | Le Caire, 15-19 juin 1986 Tanger, 25 et 26 février 1989 Tunis, 13-16 décembre 1993 |
| Afrique australe : | Lusaka, 30 septembre - 2 octobre 1987 Lusaka, 11 et 12 octobre 1989 Maseru, 2-4 mai 1993 Johannesburg, 5-8 décembre 1994 |
| Afrique centrale : | Yaoundé, 11-14 mars 1986 Yaoundé, 3-6 mars 1987 Yaoundé, 2-4 mai 1990 |
| Afrique de l'Ouest : | Dakar, 6-9 avril 1987 Niamey, 21-23 mars 1991. |

3. Ces réunions ont été conçues et organisées par la CEA (y compris les bureaux sous-régionaux - MULPOC) et l'OUA et ont été financées par les Nations Unies, les institutions donatrices (Fondation Carnegie et Fonds islamique pour la science, la technologie et le développement) et les Etats membres (trois réunions : Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique australe). Une majorité d'Etats membres ont participé aux réunions ainsi qu'un certain nombre d'organisations régionales et sous-régionales, y compris des institutions des Nations Unies.

4. Les réunions des groupes de travail ont contribué à l'identification des questions, des problèmes et des priorités et à la formulation de politiques et de projets sous-régionaux qui nécessitaient des actions de collaboration. Dans certains cas, les groupes de travail ont assigné des responsabilités à des pays donnés pour assurer le suivi des recommandations ou des mesures et élaborer des projets de grande envergure à partir des idées de projets retenues durant les réunions. Cependant, les groupes de travail n'ont pas fait preuve de dynamisme. De ce fait, la continuité et les actions de suivi et de collecte de fonds pour réaliser les projets sous-régionaux ont été difficiles. Récemment, les réunions se sont plutôt attachées à l'élaboration de politiques sous-régionale et à la promotion de la coopération sous-régionale dans le domaine de la science et de la technique (Afrique du Nord et Afrique australe) ainsi qu'à la formation dans tel domaine particulier (Afrique de l'Est).

5. Il convient de noter qu'à l'origine le Comité intergouvernemental a mis en place trois groupes de travail s'occupant chacun d'un domaine spécifique et dont les membres étaient originaires de l'ensemble des cinq sous-régions. Cependant, en raison des problèmes logistiques rencontrés durant les deux premières années de leur existence, le Comité a, en 1983, réorganisé les groupes de travail sur une base sous-régionale pour veiller à ce que les problèmes soient abordés notamment du point de vue agro-écologique de la sous-région concernée et que des consultations et des contacts soient plus faciles à organiser dans chacune des cinq sous-régions, à savoir l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

6. Afin de mieux centrer l'objectif des groupes de travail sur les sous-régions, le Comité intergouvernemental a présenté un projet de résolution qui a été approuvé comme résolution 629 (XXVII) de la Commission dans laquelle les **centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC)** de la CEA sont priés de coordonner les activités des groupes de travail dans leurs sous-régions respectives.

7. Compte tenu de l'expérience acquise par le secrétariat dans le fonctionnement des groupes de travail dans le cadre de l'ancien Comité intergouvernemental, la Conférence est invitée à examiner et à approuver les propositions ci-après pour la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 757 (XXVII) relatives aux groupes de travail de la Conférence régionale africaine.

a) Cinq groupes de travail sous-régionaux devraient être établis et comprendre les pays suivants :

Afrique de l'Est : Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles et Somalie;

Afrique centrale : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zaïre;

Afrique australe : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe;

Afrique du Nord : Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Soudan et Tunisie;

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

b) Les groupes de travail sous-régionaux devraient fonctionner en sous-comités de la Conférence régionale, orienter ses activités dans leurs sous-régions respectives et faire rapport de leurs activités aux réunions biennales de la Conférence régionale africaine. Ils devraient également fournir l'orientation en matière de science et de technique aux programmes et activités de leurs MULPOC respectifs et faire rapport aux réunions biennales de leur comité intergouvernemental d'experts.

c) Les Etats membres dans chaque groupe de travail sous-régional devraient désigner un pays coordonnateur qui convoquera et organisera les consultations entre les membres en vue de déterminer, entre autres, ses programmes et activités et les modalités de les exécuter en consultation avec le secrétariat du

MULPOC compétent, les groupements économiques de la sous-région, le secrétariat de la CEA et d'autres organismes et organisations des Nations Unies, les ONG etc. opérant dans la sous-région.

d) Les premières réunions des groupes de travail sous-régionaux auront lieu lors de la première session de la Conférence régionale africaine afin de désigner un pays coordonnateur et éventuellement traiter d'autres questions préliminaires.

e) Le secrétariat de la CEA fournira, par l'intermédiaire des MULPOC compétents, un appui logistique et technique aux groupes de travail sous-régionaux mis en place par la Conférence régionale.

8. La CEA estime que les groupes de travail sous-régionaux devraient être revigorés et que les Etats membres devraient participer davantage à leur fonctionnement et à leur financement. La CEA est disposée à fournir un appui logistique et technique à ces groupes à condition que les Etats membres s'engagent suffisamment. Dans le passé, il y a eu une dépendance excessive à l'égard de la CEA pour le lancement, l'organisation, le suivi et la recherche de financement de propositions de projets approuvées et une très forte dépendance vis-à-vis du financement extérieur pour le voyage et l'entretien des participants.

9. Conformément au Traité instituant la Communauté économique africaine, la coopération sous-régionale dans le domaine de la science et de la technologie devrait viser à promouvoir l'intégration sous-régionale. En d'autres termes, la coopération dans le domaine de la science et de la technologie devrait accroître les avantages du partage des moyens sous-régionaux tels que la recherche et le développement, l'expérimentation, les facilités de production et de formation, le matériel de métrologie, les expériences réussies et les compétences particulières. Il est évident qu'un petit pays n'a pas les moyens de mettre en place et de faire fonctionner toutes les facilités et institutions nécessaires pour soutenir le développement de la science et de la technique.

10. En dernière analyse, l'important est ce que les Etats membres apprennent lors des réunions de groupes de travail sous-régionaux et les mesures de suivi prises à propos des questions examinées. Dans le passé, il n'a pas été facile à la CEA d'évaluer l'impact de ces réunions faute de rétroaction. Cependant, les informations rassemblées indirectement indiquent que les réunions sous-régionales offrent un mécanisme utile pour rompre le sentiment d'isolement et renforcer la coopération dans le domaine de la science et de la technique en Afrique. Il a également été utile d'identifier les problèmes et les priorités communs ainsi que les solutions au niveau sous-régional. En outre, la recherche de financement des propositions de projets est souvent plus facile si le projet est appuyé par un groupe de pays au lieu de l'être par un seul pays.

11. Au nombre des questions qui pourraient être examinées figurent les suivantes :

- La Conférence devrait-elle approuver la proposition relative aux groupes de travail sous-régionaux telle qu'énoncée au paragraphe 7 ?
- Si oui, que devrait-on faire pour assurer leur viabilité et leur bon fonctionnement ?
- Quelles ressources, y compris les ressources financières, les Etats membres peuvent-ils fournir en faveur des activités des groupes ?
- Quelle devrait être la périodicité de ces réunions ?
- Quel devrait être le rôle des organisations continentales (CEA, OUA, BAD), des institutions sectorielles (OAPI, ARIPO, CRAT, ORAN, etc), des institutions des Nations Unies (Unesco,

PNUD, FAO, ONUDI, etc.) et des groupements économiques sous-régionaux (SADC, CEDEAO, etc.) ?

- Quel devrait être le principal objectif des réunions - échange d'informations et de points de vue, formation, élaboration et exécution de projets, formulation de politiques, intégration sous-régionale ?